



# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE EN DORDOGNE

SIEGE : MAIRIE DE MONTIGNAC

## PROCES VERBAL

### CONSEIL SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an **deux mil quinze** Le : **24 novembre**

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **salle des fêtes d'AUBAS**, sous la présidence de **Madame Nathalie FONTALIRAN**, Présidente.

Date de la convocation du Conseil Syndical : **06 novembre 2015**.

Nombre de conseillers : **40**, En exercice : **40**, Présents : **24**, Votants : **24**, Procuration(s) : **0**

**Présents** : MM et Mmes GOURDON, GRILLERES, MALANDAIN, ALIX, COUPLET, BEUSSE DALBAVIE, LACHEZE, CROUZET, COLOMBEL, GAREYTE, DELIBIE, PETITFILS, DUMONTET, MONRIBOT, CROUZEL, BOURDEILH, SALINIE, LUNVEN, SOUFFRON, JACQUINET, FONTALIRAN, CARBONNIERE, MANET-CARBONNIERE.

**Absents excusés** : MM. EYMARD, ROUZIER, BUTY. **Absents** : MM. PASSERIEUX, MOULINIER, BOUSSIQUET, GARGAUD, BROUDISCOU, MATHIEU, SCHAUEUR, GOULPIER, LAJUGIE, BORDERIE, MELOT, DAUMAS-CASTANET, CULINE.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire **M. LUVEN François**.

#### **DELIBERATIONS :**

2015/04/18: BUDGET D'ORIENTATION 2016

2015/04/19: PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES LA CHAPELLE-AUBAREIL-VALOJOULX-ETUDE

2015/03/20: PRESENTATION ET DEBAT AUTOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL D'OCTOBRE 2015

2015/04/21 : ACCEPTATION D'UN CHEQUE D'EDF

2015/04/22 : RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP

2015/04/23 : DON AU SYNDICAT

La Présidente ouvre la séance. Elle fait l'appel des délégués. Un secrétaire de séance est désigné : **M. LUVEN François**. Elle demande l'adoption du procès-verbal du 06 octobre 2015.

#### **BUDGET D'ORIENTATION 2016:**

La Présidente informe le Conseil syndical que le vote du budget primitif 2016 est prévu en janvier prochain. En application de l'article L.5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Afin de bâtir les orientations budgétaires qui présideront le vote du budget primitif, les élus et techniciens ont recensés les opérations à engager, sur la base du PPG 2014-2018.

##### **- Bilan des opérations menées en 2015 :**

Au cours de l'année 2015, plusieurs opérations ont été engagées par le SMBVVD, conformément à la planification du PPG. Comme la DIG n'était pas encore en place, certaines actions inscrites n'ont pas été engagées et la régie s'est maintenue principalement sur les Beunes.

- Des travaux importants ont été effectués sur le sous bassin des Beunes sur les communes de Les Eyzies, Marcillac-Saint-Quentin et Marquay
- Deux zones d'abreuvement ont été mises en place sur la commune des Eyzies
- La mise en valeur des falaises de Saint Léon a été menée à bien et avec succès
- Des interventions sur la Vézère liées à des enjeux de sécurité publique ont été accomplies sur les communes de Le Bugue, Les Eyzies, Peyzac-Le-Moustier, Saint Léon, Sergeac, Thonac et Tursac
- Le suivi d'étiage réalisé en partenariat avec Epidor, commencé en juin, est toujours en cours
- Un inventaire des propriétaires riverains de plusieurs cours d'eau est accompli en vue de proposer et réaliser des actions à moyen terme (zone d'abreuvement, hydro-morphologie, plan d'eau...)

##### **- Programmation 2016 :**

Il est prévu les axes suivants sur l'ensemble de tous les ruisseaux du sous bassin avec des types d'interventions variées :

- Action sur hydro-morphologie,
- Amélioration et restauration de la continuité écologique,
- Gestion de la ripisylve,
- Préservation et favorisation des zones humides
- Mise en place de zones d'abreuvement
- Animation et mise en place de panneaux pédagogiques
- Effets plan d'eau
- Suivi des ouvrages d'art
- Expansion des crues

Ces opérations inscrites au PPG, restent fortement liées à la participation des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseil Départemental).

En 2015, les subventions prévues ont été obtenues, compte tenu du décalage de certaines opérations et des délais nécessaires au solde des subventions, certains soldes seront perçus en 2016.

Toutefois, les subventions prévues restent soumises à l'évolution des politiques menées par les partenaires financiers.

## **PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES LA CHAPELLE-AUBAREIL – VALOJOULX – ETUDE :**

La Présidente expose :

- Qu'à la demande des Communes de La CHAPELLE AUBAREIL et de VALOJOULX, l'action sur les milieux humides du sous bassin du Turançon a été inscrite dans le PPG.
- Que les enjeux de ce territoire correspondent à la volonté des élus locaux de s'engager dans une gestion conservatoire de ce bassin y compris en terme d'aménagement du territoire.
- Qu'une volonté affichée de valoriser les activités pédagogiques autour des zones humides en particulier autour des étangs appartenant à la Fédération de Pêche serait à développer.

Elle précise qu'un état des lieux et un diagnostic doit être réalisé par un cabinet d'études.

Elle dit qu'un cahier des charges a été réalisé afin de lancer la procédure d'appel d'offre.

Elle demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Approuve le principe de la réalisation de cette étude.
- Autorise la Présidente à lancer l'appel d'offre relatif à cette animation en fonction du cahier des charges.
- Autorise la Présidente à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être allouées dans le cadre de cette étude.
- Autorise la Présidente à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

## **PRESENTATION ET DEBAT AUTOUR DU PLAN DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL D'OCTOBRE 2015 :**

La Présidente expose aux membres du Conseil syndical les principales dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015, dite loi NOTRe, et plus précisément celles visant à renforcer l'intercommunalité et à favoriser le regroupement des collectivités publiques.

La loi NOTRe prévoit les conditions dans lesquelles le Préfet révisé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Ce document fixe l'évolution de la carte intercommunale (EPCI et syndicat), après consultation des collectivités, sous la forme d'un arrêté préfectoral pris avant le 31 mars 2016 et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les élus du SMBVD, après présentation du contexte du SDCI et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**RAPPELLENT** que les contours de la loi NOTRe du 7 août 2015 sont flous et ne permettent pas aujourd'hui d'avoir une vision éclairée des transferts de compétences qui seront opérés à partir de 2016,

**MENTIONNENT** que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne est issu d'une fusion opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 entre plusieurs syndicats, qu'aujourd'hui 40 communes sont adhérentes et que 67 le seront à terme, que cette procédure va être initiée à partir de janvier 2016 suite à la demande de plusieurs communes, que le syndicat exerce des actions à la fois de terrain et de proximité mais également de sensibilisation au respect des milieux aquatiques, qu'il faut également tenir compte des activités économiques et touristiques liés au bassin versant ;

**AFFIRMENT** que les élus sont pris en otage et n'ont jamais été consultés sur les présentes dispositions du SDCI, que le syndicat doit poursuivre ses actions de proximité en collaboration avec les élus locaux et la population ;

**CONSIDERENT** que le périmètre d'action du syndicat même dans sa formation élargie est aujourd'hui adapté puisque correspondant à l'ensemble du bassin versant de la Vézère, que les actions menées sont possibles et efficaces en raison de ce périmètre, et qu'il répond aux attentes des communes, des élus locaux, des riverains et des usagers ;

**S'OPPOSENT**, en l'état, aux dispositions du projet du SDCI disant qu'il reviendra au Parc Naturel Régional Périgord limousin d'exercer sa compétence sur son périmètre.

## **ACCEPTATION D'UN CHEQUE D'EDF:**

La Présidente informe le Comité Syndical :

- Qu'EDF Entreprises Collectivités a fait parvenir au Syndicat un chèque de 61.24 € (Soixante et un euros et vingt-quatre cents) en règlement du trop payé sur l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'encaissement de ce chèque de 61.24 € d'EDF Entreprises Collectivités
- Charge la Présidente de faire une annulation de mandat sur l'exercice 2015.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT CNP:**

La Présidente expose l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Elle donne lecture du contrat dressé par CNP Assurances et propose que le syndicat renouvèle son adhésion pour l'année à venir.

Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer au contrat CNP
- Autorise la Présidente à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2016.

## **DON AU SYNDICAT:**

La Présidente informe le Comité Syndical :

- Que l'Equipe COR a réalisé des travaux d'enlèvement d'encombres et de végétations menaçantes sur les berges de la Commune de Saint Léon Sur Vézère.
- Que Monsieur COLOMY Philippe, loueur de canoës sur la même commune propose de donner une somme de 200 € au Syndicat en remerciements de la réactivité, du travail réalisé et de la compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le don de 200.00 € (deux cents euros) de Monsieur COLOMY.
- Charge la Présidente d'établir le titre de recettes au compte 7713 (Libéralités reçues),
- Remercie Monsieur COLOMY pour ce geste.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 00.**